

Désignation du Créancier  
Régie Autonome  
Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque  
29, cours du Comte de Cabarrus  
64 100 BAYONNE

ID créancier SEPA : **FR69 ZZZ5 91341**  
Type de paiement :  **Paiement répétitif**  
Référence Unique du Mandat (RUM) : **numéro  
communiqué sur l'échéancier**

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

(À compléter, à signer et à accompagner obligatoirement d'un RIB)

### PAYEUR (titulaire du compte à débiter)

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né (e) le : \_\_\_\_\_ à (ville + dpt) \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

CP-Ville : \_\_\_\_\_

### COORDONNEES BANCAIRES (mentions obligatoires)

IBAN :

BIC : \_\_\_\_\_

Banque : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :

*Le conservatoire n'applique pas de frais pour la mise en place du contrat de prélèvements automatique. En contrepartie, le payeur s'engage à approvisionner son compte (selon les dates figurant sur l'échéancier) de façon à honorer toutes les échéances présentées. Tout rejet d'échéance rend automatiquement ce mandat caduc.*

*En signant ce formulaire, vous autorisez la Régie Autonome pour le Conservatoire Maurice Ravel à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Régie Autonome pour le Conservatoire Maurice Ravel.*

*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :*

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.